

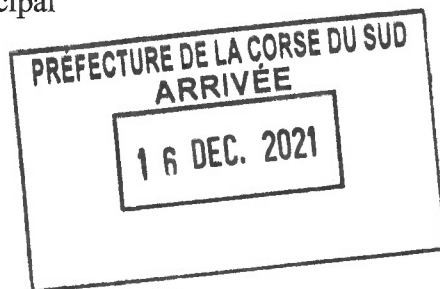
# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°43/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 décembre 2021



Date de la convocation : 2 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membre absent : Ludovic MARTI

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

### **Objet : Achat d'un mini chargeur avec une lame de déneigement.**

Le maire informe les conseillers qu'il serait judicieux que la commune fasse l'acquisition d'un mini chargeur avec une lame de déneigement, qui permettrait le désenclavement des ruelles du village lors d'épisodes neigeux.

En effet, durant ces épisodes, seule la RD 3 est déneigée ; les autres routes et ruelles du domaine public communal sont nettoyées manuellement par l'employé communal et les habitants, ce qui occasionne un travail fastidieux qui pourrait être simplifié par l'achat de cette machine.

Le maire précise qu'il a demandé un devis auprès de la société CORSAMAT.

Celui-ci s'élève à 53 880 euros HT (64 656 euros TTC).

Le maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser ce projet notamment auprès de l'Etat et du comité de massif.

Le maire informe également les conseillers que le comité de massif finance ce type d'achat, pour notre commune, à hauteur de 75% avec un plafond de 35 000 euros HT, soit une subvention de 26 250 euros HT. Ce montant représente pratiquement 48,71% de la dépense totale.

**Objet : Achat d'un mini chargeur avec une lame de déneigement.**

En conséquence, il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Comité de massif : 48,71%	ETAT: 31,29%	Autofinancement : 20%
26 244,94 euros	16 859,05 euros	10 776 euros

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet qui sera inscrit au BP 2022 si les subventions sont accordées.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat, et du comité de massif, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de cet achat, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

  
D. VINCENTI

